



Assemblée générale

Distr. limitée
29 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Cinquième Commission

Point 138 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

**Bélarus, Chine, Érythrée, Fédération de Russie, Iran
(République islamique d'), Nicaragua, République arabe
syrienne, République populaire démocratique de Corée
et Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution**

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions
et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme
à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante
et unième sessions ordinaires et à ses trente-quatrième
et trente-cinquième sessions extraordinaires, en 2022**

L'Assemblée générale,

*Ayant examiné les rapports du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,*

*Décide de ne pas approuver de ressources aux fins de l'application des
résolutions [S-34/1](#), [S-35/1](#), [45/20](#), [49/1](#), [49/3](#), [49/22](#), [49/24](#), [49/26](#), [49/27](#), [50/2](#), [50/20](#),
[51/25](#) et [51/29](#) adoptées par le Conseil des droits de l'homme.*

¹ [A/77/579](#) et [A/77/579/Add.1](#).

² [A/77/7/Add.27](#).

